



Saint-Tropez, le 30 juin 2008

VILLE
DE
SAINT-TROPEZ

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 26 juin 2008

SEANCE DU JEUDI 26 JUIN 2008

L'an deux mille huit et le jeudi 26 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le vendredi 20 juin 2008

Présents :

M. TUVERI, Maire,
M. BERARD, Mme SIRI, M. RESTUITO, M. GIRAUD, Melle CHAIX, Mme ANSELM I, Mme SERDJENIAN, Adjoint s.

M. PREVOST-ALLARD, Mme GIBERT, M. PETIT, Mme SERRA, M. GUIBOURG, M. HAUTEFEUILLE, Mme FAYARD, M. PERRAULT, M. CARBONEL, M. MEDE, Mme GUERIN, Mme COURCHET, M. PEPINO, Conseillers.

Ont donné procuration :

M. BOUMENDIL à M. RESTUITO
Mme CASSAGNE à Mme SERDJENIAN
Mme ISNARD à Mme SERRA
M. PERVES à M. TUVERI
Mme BROCARD à Mme ANSELM I
Mme PAPA ZIAN à Mme FAYARD
M. CHAUVIN à Mme GUERIN

Absents :

Mme BARASC

Mademoiselle Cécile CHAIX
est désignée Secrétaire de Séance.

Observations :**Monsieur le Maire propose le retrait du dossier :**

« **Modification du tableau des effectifs. Suppression d'un poste d'attaché territorial au sein de la direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme** ».

Et l'ajout du dossier :

« **Mise à disposition d'une parcelle au Conseil Général pour permettre la restructuration du Collège du Moulin Blanc et la réalisation d'une salle de sport** ».

Aucune objection n'étant relevée, Monsieur le Maire aborde alors l'ordre du jour du Conseil Municipal.

2008 / 140**Nomination d'un Secrétaire de Séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance. Mademoiselle Cécile CHAIX est élue Secrétaire de Séance à L'**UNANIMITE**.

2008 / 141**Approbation des procès verbaux des conseils municipaux des 14 et 24 avril 2008**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les procès verbaux des Conseils Municipaux des 14 et 24 avril 2008.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2008 est adopté à l'**UNANIMITE**.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2008 est adopté à l'**UNANIMITE**.

2008 / 142**Information des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Oùï les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal 2008/84 du 31 mars 2008,

PREND ACTE des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation.

2008/143

Assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la mise aux normes de la station d'épuration. Avenant n° 1 : Changement de dénomination sociale du titulaire du marché.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de l'avenant n° 1 à ce contrat,

DIT que les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

DIT que cet avenant n'entraîne aucune incidence financière.

VOTE : Unanimité

2008/144
Marché de transport des œuvres d'art. Avenant n° 1 : résiliation.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le changement de dénomination sociale du titulaire du marché,

APPROUVE la résiliation de l'avenant n° 1 au marché à bons de commande avec la société André CHENUÉ pour le transport des œuvres d'art,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

VOTE : **Unanimité**

2008/145
Bilan et compte de résultat de la SEM Saint-Tropez Tourisme. Exercice 2007.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu l'Assemblée Générale de la SEM SAINT-TROPEZ TOURISME en date du 5 mai 2008,
Vu le rapport du Commissaire aux comptes en date du 19 mai 2008,
Après communication en commission des finances du 18 juin 2008,

PREND ACTE de la communication pour information qui lui est faite du rapport d'activités et du bilan de la SEM SAINT-TROPEZ TOURISME au titre de l'exercice 2007.

2008/146
Budget principal Commune. Décision Modificative n° 1. Exercice 2008.

Le budget primitif 2008 de la Commune a été approuvé le 14 avril dernier. Il est proposé aujourd'hui les modifications suivantes :

A. FERMETURES DE CREDITS

Il est proposé d'annuler l'inscription budgétaire de 5 subventions prévues dans le dispositif « grandes opérations » mais annulées unilatéralement par le Conseil Général et de compenser cette perte de recettes par la diminution de crédits de dépenses détaillées ci-après :

Nomenclature	Libellé	Fermetures de crédits recettes	Fermetures de crédits dépenses
13 0201 1323 002 1014	Subv. Cseil Gal – Tvx réaménagement Hôtel de Ville	- 441 600 €	
13 0201 1323 002 1107	Subv. Cseil Gal – Tvx réhabilitation bât place h. de ville	- 240 000 €	
13 8221 1323 002 1134	Subv. Cseil Gal – Réhabilitation Quai Mistral	- 235 000 €	
13 0207 1323 002 1137	Subv. Cseil Gal – Réhabilitation salle Louis Blanc	- 80 000 €	
13 8102 1323 002 1145	Subv. Cseil Gal – Aménagement bât. S.T Zac St Claude	- 416 000 €	
20 3222 2031 007 1030	Frais d'études – Schéma d'aménagement du MIMM		- 19 000 €
20 952 2031 007 1135	Frais d'études – Esplanade du Port AEPB3		- 50 000 €
20 8243 2031 007 1141	Frais d'études – Aménagement grands projets ville		- 106 200 €
20 0231 205 031 1139	Création site internet		- 20 000 €
21 8241 2111 002 1146	Acquisition du pré des pêcheurs		- 50 000 €
23 314 2313 007 1005	Réhabilitation du Cinéma		- 130 000 €
23 413 2313 007 1012	Aménagement de la piscine municipale		- 100 000 €
23 412 2313 007 1013	Aménagement du stade des Salins		- 80 000 €
23 3222 2313 007 1030	Aménagement de la Citadelle		- 100 000 €
23 0208 2313 007 1057	Réhabilitation maison Cocoz (travaux faits en régie)		- 10 000 €

23 3243 2313 007 1072	Réhabilitation de la chapelle du Couvent		- 25 000 €
23 032 2313 007 1110	Réhabilitation des Tribunaux		- 250 000 €
23 3248 2313 007 1130	Création Musée des Arts et des Traditions Tropéziennes		- 20 000 €
23 0201 2313 007 1140	Aménagement bât rue St Esprit (travaux faits en régie)		- 20 000 €
23 8102 2313 007 1145	Aménagement bât ST Zac St Claude		- 180 000 €
23 0207 2313 007 1148	Réhabilitation structure des Lices		- 90 000 €
23 903 2315 007 1052	Aménagement de la zone artisanale		- 59 900 €
23 8221 2315 007 1138	Numérotation et domanialité des voies		- 20 000 €
23 903 2318 007 1052	Aménagement parking Zac St Claude		- 14 000 €
23 8311 2318 007 1127	Recalibrage ruisseau de la Moutte		- 68 500 €
Total		- 1 412 600 €	- 1 412 600 €

B. COMPENSATION DES DEPASSEMENTS

1. Virements d'opérations à opérations

Par ailleurs, il est proposé des virements de crédits en provenance de postes budgétaires qui présentent des disponibilités en faveur de la création d'un nouveau programme consacré au développement durable mais aussi au profit d'un complément de financement de travaux ou d'acquisitions actuellement en cours comme détaillé ci-après :

Nomenclature	Libellé	Fermetures de crédits dépenses	Ouvertures de crédits dépenses
20 411 2031 007 1024	Frais d'études – Schéma d'aménagt équipts sportifs	- 42 500 €	
20 905 2031 005 1151	Création télévision locale	- 16 000 €	
21 814 2188 007 1019	Acquisition matériel éclairage public	- 30 000 €	
23 8230 2312 007 1144	Création d'espaces verts	- 25 000 €	
23 6121 2313 007 1004	Réhabilitation foyer des aînés	- 10 000 €	
23 0208 2313 007 1009	Grosses réparations bâtiments communaux	- 105 000 €	
23 4221 2313 007 1103	Construction du centre aéré	- 50 000 €	
23 4143 2318 007 1011	Remise en état cale halage et travaux divers – CNEM	- 10 000 €	
23 8331 2318 007 1114	Installation poteaux incendie	- 10 000 €	
23 8310 2318 007 1125	Grosses réparations du pluvial	- 30 000 €	
23 4224 2318 007 1150	Aménagmnt jardin d'enfants Jarlot – place XVe Corps	- 30 000 €	
20 8301 2031 007 1155	Développement durable		30 000 €
20 0248 205 028 1001	Banque images ville		8 000 €
21 8223 2188 013 1017	Acquisition de matériel pour parcs de stationnement		2 500 €
21 8221 2188 007 1018	Acquisition matériel de voirie		30 000 €
23 3221 2313 007 1006	Aménagement du Musée de l'Annonciade		20 000 €
23 0201 2313 007 1014	Réhabilitation de l'Hôtel de ville		1 500 €
23 412 2313 007 1015	Aménagement du stade d'honneur		1 500 €
23 8223 2313 007 1017	Aménagement PC parking du Port		62 000 €
23 411 2313 007 1024	Aménagement du Cossec		27 000 €
23 0201 2313 007 1084	Réhabilitation immeuble 1 rue de la Ponche		80 000 €
23 0201 2313 007 1107	Réhabilitation immeuble 4 place Hôtel de Ville		2 500 €
23 4141 2315 007 1016	Aménagement des tennis municipaux		5 500 €
23 8223 2315 007 1017	Aménagement des parkings municipaux		27 500 €
23 2121 2315 007 1043	Réhabilitation de l'école Louis Blanc		5 500 €
23 3221 2316 023 1006	Restauration sculptures, tableaux – Musée Annonciade		4 000 €
23 4145 2318 007 1002	Réfection vedette de surveillance		10 000 €
23 3222 2318 007 1030	Terrassement Citadelle		1 000 €
23 0201 2318 007 1035	Informatisation des services municipaux		40 000 €
Total		- 358 500 €	358 500 €

2. Virements internes à l'opération

Nomenclature	Libellé	Fermetures de crédits dépenses	Ouvertures de crédits dépenses
23 412 2313 007 1013	Aménagement du stade des Salins	- 15 000 €	
23 412 2318 007 1013	Aménagement du stade des Salins		15 000 €
23 646 2313 007 1022	Réhabilitation bâtiment service multi accueil	- 11 000 €	
23 646 2318 007 1022	Fourniture et pose de jeux d'enfants – Multi accueil		11 000 €
Total		- 26 000 €	26 000 €

C. SORTIES D'ACTIF

Il est proposé de sortir de l'actif communal, pour cause de mise au rebus, les 3 véhicules municipaux suivants :

- Renault 5 immatriculée 4325 WS 83 (immobilisation n° 440)
- Renault express immatriculée 3281 WF 83 (immobilisation n° 420)
- Camionnette Ford immatriculée 2197 VE 83 (immobilisation n° 453)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission des Travaux, Finances et Administration Générale du 18 juin 2008,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux virements et fermetures de crédits en section d'investissement du budget principal Commune, exercice 2008, comme détaillés ci-dessus,

DECIDE les sorties d'actifs des 3 véhicules communaux désignés ci-dessus.

VOTE : Unanimité

2008/147

Création du parking Allard : fixation des tarifs et conventions avec les loueurs de voitures

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 juin 2008

ANNULE les délibérations n° 2007-26 du 20 mars 2007 et 2007-77 du 10 mai 2007,

DECIDE l'ouverture du parc de stationnement Allard au 1^{er} juillet 2008,

FIXE les tarifs de location à 6 € par place et par jour pour la période estivale (du 1^{er} avril au 31 octobre) et à 3 € pour la période hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars) à compter du 1^{er} juillet 2008.

PRECISE que les recettes seront encaissées au chapitre 73, article 7337 du budget principal de 2008.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les loueurs de voitures.

VOTE : Unanimité

2008/148
Attribution de subventions municipales. Complément exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vu les avis favorables de la commission des Affaires Maritimes et Portuaires du 5 février 2008 et du Conseil Portuaire du 20 février 2008,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, Finances et Administration Générale » en date du 18 juin 2008,

DECIDE le principe du versement d'un troisième acompte à la SEM Saint-Tropez Tourisme pour la subvention qui lui sera allouée au titre de l'exercice 2008,

FIXE le montant du troisième acompte à **275 000 €**

FIXE le montant de la subvention attribuée à la Société Nautique à **49 500 €** au titre de l'exercice 2008,

RAPPELLE qu'au titre de l'exercice 2008, une convention d'objectifs sera conclue avec ces organismes, au plus tard au mois de septembre prochain et autorise Monsieur le Maire à les signer,

PRECISE que ces dépenses seront respectivement imputées au chapitre 65, article 6574 en section de fonctionnement du budget principal Commune, exercice 2008 et au chapitre 65, article 6743 en section de fonctionnement du budget annexe du Port, exercice 2008.

VOTE : Unanimité

2008/149
Comptes d'exploitation du délégataire du Port. Exercice 2007.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission des affaires portuaires et maritimes du 10 juin 2008,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 juin 2008,
Vu l'avis favorable du conseil portuaire du 23 juin 2008,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite des comptes d'exploitations du port et des arrêtés d'occupation terrestre (AOT), établis par la Semagest, délégataire du port, au titre de l'exercice 2007,

PRECISE :

- que la redevance afférente à la gestion du port est encaissée sur le budget annexe du Port, chapitre 75, article 758 de la section de fonctionnement,
- que la redevance afférente à l'exploitation des arrêtés d'occupation terrestre (AOT) est encaissée sur le budget principal Commune au chapitre 75, article 7562, fonction 8221 de la section de fonctionnement.

2008/150
Contrat de Territoire. Demande de subvention au Conseil Général du Var au titre de l'exercice 2008.

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif « Contrat de territoire » a été mis en place en 2006 par le Conseil Général du VAR pour une période de trois ans (2006 à 2008), succédant ainsi aux programmes précédents d'aide aux communes.

Pour rappel, la subvention de **415 000 €** au titre de l'exercice 2007 a été attribuée sur présentation des dossiers suivants :

- Réalisation d'un espace d'accueil et d'animation culturels à la Citadelle
- Rénovation du stade des salins
- Rénovation de la piscine municipale (2^{ème} tranche)

Pour l'année 2008, le Conseil Municipal a présenté, lors de sa séance du 20 décembre 2007, les dossiers suivants :

- Réhabilitation du bâtiment de la Ponche : 575 150 € HT
- Aménagements scéniques salle DESPAS : 126 467 € HT
- Travaux de voirie communale (tranche 2008) : 600 000 € HT

Soit un montant total de travaux de 1 301 617 € HT pour lesquels la subvention forfaitaire attendue est de **415 000 €**

CONTRAT DE TERRITOIRE – PROJETS 2008

ORDRE DE PRIORITE	OBJET DE L'OPERATION	COUT GLOBAL HT	COUT HT DE LA TRANCHE 2008	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION SOLLICITEE POUR 2008
1	Réhabilitation du bâtiment de la Ponche	575 150	575 150	40 %	230 060
2	Aménagements scéniques salle Despas	126 467	126 467	40 %	50 587
3	Travaux de voirie communale	1 189 967	460 000	30 %	138 000
Total		1 891 584	1 161 617		418 647
					Arrondi à 415 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONFIRME les propositions ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.

VOTE : Unanimité

2008/151

**Fédération Départementale des Villes jumelées des Communes Européennes du Var.
Résiliation de l'adhésion de la Commune de Saint-Tropez.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 juin 2008,

RESILIE à compter de l'exercice 2008, son adhésion à la Fédération Départementale des Villes Jumelées des Communes Européennes du Var.

VOTE : Unanimité

2008/152**Commission d'Appel d'Offres. Election des membres. Modification de la délibération n° 2008/62 en date du 31 mars 2008.**

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

MODIFIE la délibération n° 2008-62 du 31 mars 2008 comme suit :

- Monsieur Claude BERARD, 1^{er} Adjoint, sera délégué pour représenter Monsieur le Maire en cas d'empêchement de celui-ci,

RAPPELLE que la procédure de vote suivie a été commune à l'ensemble des élections de commissions à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

VOTE : **Unanimité**

2008/153**Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes des Collectivités territoriales du Var. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal.**

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1/ ADOPTE les termes de la convention constitutive du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var.

2/ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3/ DESIGNE comme représentants du Conseil Municipal au sein de la commission d'appel d'offres du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var.

Titulaire : Monsieur Bernard CARBONEL

Suppléant : Madame Jeannine SERRA

VOTE : **Unanimité**

2008/154**Création de la Commission Communale des impôts directs.**

En application des dispositions de l'article 1650 (paragraphe 3) du Code Général des Impôts, les commissaires constituant la Commission Communale des Impôts Directs doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission présidée par le Maire, comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune.

Par ailleurs, lorsque le territoire de la Commune comporte un ensemble de propriétés boisées de cent hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts.

Les personnes proposées sont les suivantes :

CONTRIBUABLES DOMICILIES DANS LA COMMUNE		
	FONCIER BATI	Adresse
1	Bruno BASSO	Route des Plages ZA St Claude – Saint-Tropez
2	Jean-Claude OLIVIER	Chemin des Amoureux – Saint-Tropez
3	Jean GUIDICELLI	Chemin Saint-Antoine – Saint-Tropez
4	Béatrice CASTAGNIER	30 Mas Eole Avenue Foch – Saint-Tropez
4	Josiane GIRARDO ép. PREVOST ALLARD	Chemin des Amoureux – Saint-Tropez
5	Paul Reynet	Rue F. Sibilli – Saint-Tropez

	FONCIER NON BATI	Adresse
1	François SIRI	5 Résidence Saint-Antoine – Saint-Tropez
2	Marc ROCHIETTA	Chemin Sainte Anne – Saint-Tropez
3	Céline MARIA REY	Impasse du Cap – Saint-Tropez
4	Monique CHAIX	10 rue de la Résistance – Saint-Tropez
5	Annie PANTACHINI	Route des Salins – Saint-Tropez
6	Nicole TURION née OLIVIER	Cap Ventoux Hauts de Capon – Saint-Tropez

	TAXE PROFESSIONNELLE	Adresse
1	Alberte MARCEL	Boulangerie rue Clémenceau – Saint-Tropez
2	Daniel SERRA	47 rue Allard – Saint-Tropez
3	Didier GIRODENGO	Chemin de la Moutte – Saint-Tropez
4	Patricia BRUNO	Ch. Fontaine du Pin « L'Escaluchado – Saint-Tropez
5	Christiane DEBOUT	17 rue Georges Clémenceau – Saint-Tropez
6	Didier COLLARO	Passage Gambetta – Saint-Tropez

	TAXE D'HABITATION	Adresse
1	Pierre FIARD	23 avenue du Général Leclerc – Saint-Tropez
2	Claude VINOT	Résidence Saint-Antoine – Saint-Tropez
3	Michel GAUD	11 avenue Foch – Saint-Tropez
4	Françoise ROLAND GOSSELIN	4 rue des Remparts – Saint-Tropez
5	Jean BIANCOTTO	12 Résidence Saint-Antoine – Saint-Tropez
6	Patrick GASPARINI	Leï Amourié - Saint-Tropez

CONTRIBUABLES DOMICILIES HORS DE LA COMMUNE		
		Adresse
1	Jean-Pierre BINELLO	Route Nationale – 83580 Gassin
2	Laurent ZAMMIT	Résid. du Golf. 2 bp Provence – 83580 Gassin
3	Gérard LAURENT	Les Marines de Cogolin – 83310 Cogolin
4	Béatrice TASSI	5 Lotissement la Chartreuse – 83110 La Mole

CONTRIBUABLES PROPRIETAIRES DE BOIS OU FORETS		
		Adresse
1	Léone MARIA	Capon – Saint-Tropez
2	Claude GUIGUES	Route de Tahiti – Saint-Tropez
3	Nivès GUIGUES	Rue Allard – Saint-Tropez
4	Sylvain RIMBAUD	Chemin St Amé. Villa la Comète – Saint-Tropez

VOTE : **Unanimité**

2008/155
Création des Comités de Quartiers.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer cinq Comités de quartier dont le périmètre de compétence est fixé, de la manière suivante :

Le secteur n° 1 :

« Vieille Ville », qui recouvre les quartiers du Port, la Citadelle, la Vieille Ville et la Garonne ;

Le secteur n° 2 :

« Pilon - Bourgade - les Lices », qui recouvre les quartiers du Pilon, la Bourgade, les Conquêtes, les Lices et la zone Desdéri.

Le secteur n° 3 :

« Saint-Antoine – Saint-Claude – Route des Carles », qui recouvre les quartiers de la Pinède, Saint-Antoine, Saint-Claude et la route des Carles.

Le secteur n° 4 :

« Sainte-Anne - la Belle Isnarde - Moulin Blanc », qui recouvre les quartiers du Moulin Blanc, l'Oratoire, Bonne Source, Notre Dame, Saint-Joseph, Saint-Roch, les Marres, Sainte-Anne, la Belle Isnarde, Valfère, Bellevue et Manneby.

Le secteur n° 5 :

« Canebiers - Moutte – Capon » qui recouvre les quartiers des Canebiers, Capon, Salins, les Vanades, la Pierre Plantée, Saint-Jaume, Le Pin, la Font de la Treille, la Moutte, l'Estagnet, la Font de la Treille, le Cap Saint-Pierre, le Vallat de la Bouchère et Rebijoie.

DESIGNE, pour représenter la municipalité en tant que co-présidents et leurs suppléants :

- Pour le secteur n°1 : « Vieille Ville ».

Coprésidente : Marie-Jeanne FAYARD - Suppléante : Jeanine SERRA
- Le secteur n°2 : « Pilon - Bourgade - les Lices ».

Co-présidente : Cécile CHAIX - Suppléant : Franck BOUMENDIL
- Le secteur n°3 : « Saint-Antoine – Saint-Claude – Route des Carles ».

Co-président : Claude HAUTEFEUILLE - Suppléante : Sylvie SIRI
- Le secteur n°4 : « Sainte-Anne - la Belle Isnarde - Moulin Blanc ».

Co-président : Georges GIRAUD - Suppléante : Joëlle GIBERT
- Le secteur n°5 : « Canebiers - Moutte – Capon ».

Co-président : Pierre RESTITUITO - Suppléante : Andrée ANSELMINI

VOTE : **Unanimité**

2008/156

Avancements de grade des agents communaux. Détermination des taux de promotion.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vu l'avis favorable de la Commission municipale Travaux, finances et administration générale du 14 mai 2008,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 10 octobre 2007,

Considérant les dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

ADOpte la proposition de fixation des ratios relatifs aux avancements de grade à 100 %,

PRECISE que ces taux pourront être modifiés par l'assemblée délibérante pour les années suivantes, après un nouvel avis du Comité Technique Paritaire.

VOTE : *Unanimité*

2008/157

Modification du tableau des effectifs. Création de deux postes au titre des besoins saisonniers.

**Le Conseil Municipal,
L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 83.634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DÉCIDE de créer deux emplois supplémentaires de Nageurs-Sauveteurs qualifiés, dont la rémunération s'effectuera en fonction de la grille indiciaire du grade d'opérateur qualifié des activités physiques et sportives.

PRÉCISE que les crédits afférents sont inscrits au budget de la Commune, section de fonctionnement et ce, aux fonctions et articles correspondants.

VOTE : *Unanimité*

2008/158

Demandes de dérogation au repos dominical. Boutiques « ERGE SNC » « TOJO » « DIESEL STORE » « LES GALERIES TROPEZIENNES » « MALO » « FETE LA FETE ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L.2121-29,

VU, le Code du Travail et notamment les dispositions des articles L.221-6 et L.221-8-1 précisant la procédure d'octroi des dérogations préfectorales au repos dominical dont peuvent bénéficier les établissements de commerce et de services employant des salariés,

- **VU**, les demandes de dérogation au repos dominical formulées par M. Emanuelle GIACOMO GEMELLI, Directeur de magasin, pour la boutique « **ERGE SNC** » située 16, rue

Allard à Saint-Tropez, par M. G. CASALINI, Directeur de magasin, pour la boutique « **TOJO S.A.S** » située 14, rue de l'Epi à Saint-Tropez, par Mme Karine MERLINO, Directrice de magasin, pour la boutique « **DIESEL STORE** » située rue Sibilli à Saint-Tropez, par Mme R. MOREU, Gérante, pour la boutique « **LES GALERIES TROPEZIENNES** » située 56, rue Gambetta à Saint-Tropez, par Mme Evelyne VAUTRAY, Directrice de magasin, pour la boutique « **MALO** » située 10, rue Sibilli à Saint-Tropez, par Mme Marie-Hélène BOITEUX, Responsable, pour la boutique « **FETE LA FETE** », située 16, Boulevard Louis Blanc à Saint-Tropez

CONSIDERANT, qu'il appartient au Conseil Municipal de donner un avis préalable dans ladite procédure individuelle d'autorisation et ce, au même titre que la Chambre de Commerce et d'Industrie et des Syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés de la Commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE un avis favorable aux demandes de dérogation au repos dominical formulées par les boutiques citées ci-dessus.

VOTE : ***Unanimité***

2008/159

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune et la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) pour la surveillance des lieux de baignade aménagés.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

APPROUVE la convention à intervenir avec la S.N.S.M. pour la mise à disposition de nageurs sauveteurs afin d'assurer la surveillance des plages de la Commune durant la période estivale, soit du 2 juin au 15 septembre 2008.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

INSCRIT la dépense correspondant au versement d'une subvention à la S.N.S.M dont le montant est fixé à **7 506 €** au chapitre 011 –fonction 111 – article 6188 et service gestionnaire 011 du budget de la Commune 2008.

VOTE : ***Unanimité***

2008/160

Approbation de la convention type à intervenir pour l'accueil des classes de mer au Centre Nautique et d'Environnement Marin.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention,
Et après en avoir délibéré,**

APPROUVE la convention type à intervenir avec chaque école,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

VOTE : ***Unanimité***

2008/161

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune et l'UST Voile Aviron pour la mise à disposition de matériel nautique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention entre la Ville de Saint-Tropez et l'UST voile aviron, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les clauses et conditions de la convention type à intervenir entre la Commune et l'UST Voile Aviron pour la mise à disposition de matériel nautique,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à conclure et signer ladite convention.

VOTE : Unanimité

2008/162

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune et la société « Le Chèque Lire » pour le partenariat chèque « Ciné Lecture ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition d'adhésion gratuite du Cinéma municipal La Renaissance au dispositif chéquier « Ciné-Lecture »

PRECISE que l'adhésion au dispositif chéquier « Ciné-Lecture » est soumise à la passation d'une convention de partenariat conclue jusqu'au 30 septembre 2008 pouvant être reconduite 3 fois par simple courrier.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat Chéquier « Ciné-Lecture », Région PACA, année scolaire 2007/2008 à intervenir avec la société « LE CHEQUE LIRE », sise, Parc « Les Terres rouges », BP 80078 – 51 203 – EPERNAY cedex.

VOTE : Unanimité

2008/163

Règlement intérieur de la Maison des Papillons. Avenant n° 1 : modification des horaires d'ouverture au public.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de l'article 2 du règlement intérieur de la Maison des Papillons fixant les jours et horaires d'ouverture au public,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier les horaires et jours d'ouverture au public, comme suit :

Les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 12h30 du 1^{er} juillet au 31 août sauf les jours fériés.

Les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 12h30 sauf les jours fériés, du 1^{er} avril au 30 juin, du 1^{er} septembre au 31 octobre et durant les vacances scolaires de Noël pour les visites de groupe uniquement.

Tous les jours de 14h30 à 18h00 sauf le dimanche et les jours fériés et ce, du 1^{er} avril au 31 octobre et durant les vacances scolaires de Noël.

PRECISE que ladite modification de l'article 2 du règlement intérieur de la Maison des Papillons sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage dans le musée.

VOTE : *Unanimité*

2008/164

Projet de création d'un espace muséal.

Le bâtiment de l'ancienne gendarmerie nationale est sans conteste l'immeuble le plus photographié de la commune. Un nombre important de courriers reçus régulièrement en mairie, en provenance de tous les coins de France, comme de l'étranger, témoigne de l'intérêt des visiteurs pour ce site immortalisé par le succès de la série de films consacrés aux Gendarmes dans les années 60 à 80.

Aussi, il est envisagé d'aménager ce bâtiment, désaffecté depuis le départ de la gendarmerie au profit de nouveaux locaux Place de la Garonne, en vue d'y accueillir un espace muséal.

Par ailleurs, ce bâtiment bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle à l'entrée du village, Place Blanqui, il sera nécessaire d'engager une réflexion sur l'aménagement des abords, l'accessibilité des visiteurs et la mise en valeur du site.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le principe de la création de cet espace muséal.

VOTE : *Unanimité*

2008/165

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune et l'APARE pour l'accueil de chantier de bénévoles dans le cadre des travaux de restauration du rempart extérieur de la Citadelle.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'APARE (Association pour la Participation et l'Action Régionale) est une association ayant pour objectif de soutenir les communes dans la restauration, à titre bénévole, des monuments historiques, avec le concours des Architectes des Monuments Historiques.

Compte tenu des résultats positifs observés les années précédentes, il est proposé pour l'année 2008 de renouveler, dans les mêmes conditions, ce type d'opération.

A cet effet, une convention est établie, qui fixe toute les modalités d'intervention et définit les nouveaux travaux à exécuter sur 2 chantiers consécutifs, du 22 août 2008 au 13 septembre 2008 et du 13 septembre 2008 au 4 octobre 2008.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

VOTE : *Unanimité*

2008/166

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune et le club du Rotary pour la mise à disposition gratuite de la Citadelle.

Le ROTARY sollicite la mise à disposition gratuite de la Citadelle en vue d'y organiser sa soirée annuelle au profit des actions caritatives du Club du ROTARY le samedi 26 juillet 2008 à la Citadelle.

Le ROTARY souhaite bénéficier de la mise à disposition gratuite du manège le samedi 26 juillet 2008 à 8 heures jusqu'au dimanche 27 juillet 2008 à 12 heures (soirée à 20 h).

L'installation technique et le démontage n'entraîneront pas une fermeture du site durant les heures d'ouverture habituelles au public, soit de 10 h à 18h30.

Par ailleurs, cette installation se fera dans le strict respect de la sécurité des usagers.

Afin de garantir le bon déroulement de cette manifestation, une convention de mise à disposition gratuite (ci-annexée) du manège de la Citadelle est à passer avec le ROTARY.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur l'approbation de la passation de cette convention.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE la convention telle que définie en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

VOTE : *Unanimité*

2008/167

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune et Messieurs PASTOR et BOMBARDIERI pour l'exposition « Sculptures Monumentales » du 11 juillet au 30 septembre à la Citadelle.

**Le Conseil Municipal,
L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré,**

APPROUVE les clauses et conditions de la convention de mise à disposition gratuite de la Citadelle, à intervenir entre la Commune, Monsieur Philippe PASTOR et Monsieur Stefano BOMBARDIERI pour l'organisation de l'exposition « Sculptures Monumentales à la Citadelle » qui se déroulera du vendredi 11 juillet 2008 au mardi 30 septembre 2008 à Saint-Tropez, à la Citadelle.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

PRECISE que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 011, fonction 3222 et articles afférents de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2008.

VOTE : *Unanimité*

2008/168

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune et la société « SNP BOAT SERVICE » pour l'organisation des « RENDEZ-VOUS RODRIGUEZ 2008 ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les clauses et conditions de la convention annuelle à intervenir entre la Commune et la société « SNP BOAT SERVICE SA », pour l'organisation des « Rendez-Vous Rodriguez 2008 »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

VOTE : *Unanimité*

2008/169

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune, la Société Nautique de St-Tropez, la Semagest et le Marenostum Racing Club pour l'organisation de la manifestation « Trophée Bailli de Suffren ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L 2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement de la manifestation :

« TROPHEE BAILLI DE SUFFREN »
Du jeudi 26 juin au samedi 28 juin

Cette course croisière réunira des yachts de tradition, habitables, de plus de 10 mètres de longueur.

Au cours de ce prologue, les parties signataires de la convention organiseront parallèlement diverses réceptions.

Après avoir pris connaissance des rôles et obligations de chacun,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre :

- La Commune,
- La Semagest,
- La Société Nautique de St-Tropez,
- Le Marenostum Racing Club.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférant.

VOTE : *Unanimité*

2008/170

Approbation des conventions de partenariat et de mise à disposition du Château de la Moutte et de la salle Jean Despas, à intervenir entre la Commune et l'ACEMI pour l'organisation du Festival des nuits du Château de la Moutte.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur Maire entendu, Après avoir pris connaissance du projet de convention de partenariat pour l'organisation du Festival des Nuits du Château de la Moutte et des projets de convention particulière pour la mise à disposition du Château de la Moutte et de la salle Jean Despas qui lui sont soumis et après en avoir délibéré,

APPROUVE les clauses et conditions de la convention de partenariat à intervenir entre la Commune et l'association ACEMI, représentée par son Président Jean-Philippe AUDOLI, pour l'organisation du Festival des Nuits du Château de la Moutte qui se déroulera du mardi 15 juillet 2008 au jeudi 14 août 2008 à Saint-Tropez.

APPROUVE les clauses et conditions des conventions particulières de mise à disposition du Château de la Moutte et de la salle Jean Despas à intervenir entre la Commune et l'association ACEMI, représentée par son Président Jean-Philippe AUDOLI.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

VOTE : Unanimité

2008/171

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune, la Semagest et l'UST Classic pour l'organisation de la course dite « Saint-Tropez Classic ».

Le Conseil Municipal, Après avoir pris connaissance du projet de convention annexé qui lui a été soumis et après en avoir délibéré,

APPROUVE les clauses et conditions de la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Tropez, la SEMAGEST et « l'UST -CLASSIC » dans le cadre de l'organisation de la course pédestre intitulée "SAINT-TROPEZ CLASSIC" qui se déroulera à Saint-Tropez le 19 octobre 2008,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

PRECISE que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits aux chapitres et articles afférents de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2008.

VOTE : Unanimité

2008/172

Propriété communale sise rue Sibilli : division de la parcelle communale AB 42 et déclassement d'une portion de 45 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la division de la parcelle AB 42,

DECLASSE du domaine public et classe dans le domaine privé de la Commune la parcelle de 45 m² conformément au bornage effectué,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les formalités nécessaires.

VOTE : Unanimité

2008/173**Modification de la délibération n° 2006/29 concernant la cession amiable de M. Bimar, pour la régularisation de l'alignement sur l'avenue Foch.**

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

ANNULE la délibération n° 2006/29 du 24 février 2006,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'acquisition de ce terrain et au versement d'une indemnité de 750 € à Madame Caroline ROULIOT.

VOTE : Unanimité

2008/174**Propriété communale sise à la Chaudière (Drôme), dénommée « Le Relais de la Bergerie » : déclassement du domaine public.**

La ville de Saint-Tropez a acquis, suite à une délibération en date du 22 juin 2001, par voie d'adjudication, une propriété sur les communes de « la Chaudière » (sur 120 200 m²) et de « Bezaudun sur Bine » (sur 174 350 m²) dans la Drôme, en vue de disposer d'un centre municipal de loisirs et de repos, pour enfants et personnes âgées.

La Commune a engagé pendant plusieurs années des travaux destinés aux aménagements nécessaires à l'accueil des usagers. En conséquence, ces parcelles font partie du domaine public de la commune de Saint-Tropez.

La municipalité envisage de vendre la totalité de cette propriété. Aussi, il convient de procéder au préalable, au déclassement de cette propriété du domaine public.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public du « Relais de la Bergerie »

VOTE : Unanimité

2008/175**Restructuration de l'Hôtel de Ville et des bâtiments annexes : dépôt des permis de construire.**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

APPROUVE le projet de restructuration de l'Hôtel de Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents au dépôt des permis de construire en vue de la réalisation des travaux sur l'immeuble n° 1 rue de la Ponche.

VOTE : Unanimité

2008/176**Tennis Municipaux : modification de l'accès aux vestiaires. Déclaration préalable de travaux au nom de la Commune.**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents au dépôt de la déclaration préalable en vue de la réalisation des travaux sur une façade du bâtiment du « Tennis Club ».

VOTE : Unanimité

2008/177**Mise à disposition d'une parcelle au profit du Conseil Général pour permettre la restructuration du Collège du Moulin Blanc et la réalisation d'une salle de sport.**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Conseil Général du Var une convention de mise à disposition d'une partie du terrain cadastré AM 113, d'une superficie d'environ 2500 m² pour permettre l'installation des constructions temporaires le temps de la réalisation des travaux de restructuration du collège du Moulin Blanc puis, la réalisation d'une salle de sport.

- **PRECISE** que cette mise à disposition se fera à titre gratuit.

VOTE : Unanimité

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Premier Adjoint,

Claude BERARD